

economiesuisse
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zürich

Lausanne, le 20 octobre 2006
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0647.doc
REJ/jch

Remplacement de la réglementation simplifiée à l'exportation (RSE) - Projet Idée

Mesdames, Messieurs,

Votre courriel du 2 octobre 2006 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant aux délais laissés pour prendre position sur cet objet. En effet, le temps laissé au groupe d'expert sur les questions douanières et d'origine est variable en fonction de la langue : le texte allemand ayant été remis un mois avant le texte français. Dans la mesure où nous sommes amenés à également consulter nos membres, une telle réduction du délai est peu compatible avec l'établissement d'une prise de position détaillée et circonstanciée.

Pour ces raisons notamment, nous nous limiterons à émettre des considérations générales sur le projet soumis, laissant aux membres du groupe d'expert directement touchés par ce projet, ainsi qu'aux associations de branches concernées, le soin de fournir des remarques plus spécifiquement techniques quant à la forme et au fonds du projet.

Nous relevons toutefois que le projet proposé vise à rajeunir une solution vieille de trente ans déjà. Extrêmement innovatrice à l'époque, la réglementation simplifiée à l'exportation (RSE) s'est immédiatement imposée comme une simplification majeure des procédures. Toutefois, les évolutions de technologie de ces dernières années, ainsi que les directives de l'Union Européenne (notamment en matière de NCTS - nouveau système informatisé de transit), rendent indispensable une modernisation de l'outil. Par ailleurs, il y a fort à parier que cette situation pourrait encore s'aggraver, en particulier si l'UE exige préalablement des éléments de données supplémentaires en raison des exigences des USA en matière de sécurité.

Sur le fonds, le projet proposé vise à mettre en place des instruments permettant aux entreprises un accès facilité aux démarches administratives douanières. Nous sommes globalement très favorables à de telles initiatives qui permettent de renforcer la compétitivité de notre place économique.

Dans ce contexte, nous soutenons la mise en place de ce projet de remplacement de la réglementation simplifiée à l'exportation (RSE) et approuvons le « Projet Idée ».

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur